



Mata Utu, le 25 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4^e commission de suivi de l'Accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

La 4^e commission de suivi de l'Accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna s'est tenue le 25 mars 2019 à l'Administration supérieure des îles Wallis-et-Futuna en présence de Thierry Queffelec, préfet administrateur supérieur, de Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de David Vergé, président de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, de Philippe Dunoyer, député de Nouvelle-Calédonie, de Robert Laufoaulu, sénateur de Wallis-et-Futuna, de Apitone Munikihaafata, Meha, ministre du Roi d'Uvea, de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de Dominique Molé, vice-président de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie, de Christophe Lotigie, secrétaire général des îles Wallis-et-Futuna et de représentants des administrations des deux territoires.

À cette occasion, les services de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ont présenté l'Accord particulier signé en 2003 ainsi que son historique. Ils ont également exposé le bilan des actions de coopération emblématiques menées entre la 1^{re} Commission de suivi en 2009 et aujourd'hui, notamment dans le domaine de la formation des enseignants du 1^{er} degré, des personnels de santé et des pompiers de Wallis-et-Futuna ; dans le domaine du développement économique, au travers de nombreux échanges entre les chambres consulaires ; et dans le domaine de la coopération entre administrations.

La commission a également permis d'examiner les projets soutenus dans le cadre de l'exercice 2018 de l'Accord particulier et de signer leurs conventions de financement. Ces projets portent sur la coopération entre les établissements d'enseignement agricole, la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs, les infrastructures routières et le financement d'une étude pour la construction d'une pépinière d'entreprises.

Lors de cette commission, la délégation de la Nouvelle-Calédonie et l'Assemblée territoriale ont exprimé le vœu que l'Accord particulier soit étendu. Cette modernisation passerait par l'élargissement des domaines de coopération, par la mise en place d'un nouveau mécanisme de programmation annuelle et par la sécurisation des moyens financiers.

Le dossier de la desserte aérienne (entre Wallis-et-Futuna et entre Wallis-et-Futuna et Nouméa) a fait l'objet d'un débat nourri. Les parties à l'Accord particulier ont reconnu que la

situation actuelle était insatisfaisante et qu'elle nécessitait d'agir de manière concertée afin de trouver des solutions durables aux difficultés rencontrées. Dans ce contexte, une mission à Wallis-et-Futuna de la direction générale d'Aircalin et une mission d'experts du Commissariat général à l'énergie et au développement durable sont d'ores et déjà planifiées au mois d'avril. Les parties sont convenues de constituer un groupe de travail *ad hoc* chargé de formuler des propositions.

La 4^e commission de suivi donnera lieu à un relevé de décisions.